



Le « Courrier du retraité du Rhône »

Voici une communication locale de la FGRFP, qui vous donne une idée du magazine national de 16 pages, en couleurs, réservé aux adhérents.

Les pensions dans le collimateur du ministre du budget

Le gouvernement, prétextant un manque de recettes, souhaite faire 10 milliards, voir 20 milliards, d'économies sur le budget de l'État adopté à l'automne avec le 49.3. Le ministre du budget, outre des coupes sombres dans les budgets des services publics déjà exsangues pour certains, vient d'envisager d'autres pistes supplémentaires d'économie : glaner quelques sous du côté des pensions de retraites en désindexant ces dernières de l'inflation, comme déjà fait ces dernières années, en rognant sur les indemnités chômage et en s'attaquant aux prestations sociales.

Pourtant, d'autres mesures pourraient permettre de pallier le manque de recettes et éviter de s'en prendre une fois de plus aux services publics et aux retraités.

Les entreprises du CAC 40 affichent un bénéfice de 143 Md € en 2023 dont 100 Md € versés aux actionnaires. Il suffirait que le ministre du budget propose une taxation exceptionnelle de 10 %, sur ces surprofits, taxation mise en œuvre dans d'autres pays européens dont l'Allemagne, et seraient ainsi trouvés les milliards qui manquent au budget de l'État. Oui, mais chez

nous la taxation des supers profits reste un sujet tabou.

Il est plus facile de s'en prendre aux retraités en désindexant les pensions de l'inflation et en réduisant la durée d'indemnisation des chômeurs. Les retraités n'ont pas de tracteurs, mais ils ont un bulletin de vote, et ils font partie des catégories de la population qui l'utilisent le plus...

Jean-Paul CAGNE



Java ministérielle

La java ministérielle : quel merveilleux récit ! D'abord le plus jeune Premier ministre : en voilà de la matière à information et à émerveillement. Et pourtant ce n'est qu'un vieil arpenteur des cabinets ministériels, mais peu importe. Là-dessus on laisse bouillonner la marmite en nous promettant tous les jours la révélation du grand oracle : on va divulguer la composition totale du nouveau gouvernement. Le Président doit faire ses choix. Et on se retrouve à peu de chose près avec les vieux chevaux sur le retour. Mais c'est étrange, au fil des mois, des annonces tonitruantes, c'est le bréviaire de la droite la plus réactionnaire qui vient sur l'avant-scène.

Une « révolte paysanne », soigneusement documentée et exhibée, fait toutes les unes. On a déversé du fumier devant des édifices de la République : ni C.R.S. ni coups de matraque ou lacrymos... Après on reçoit à Matignon, puis à l'Élysée, les membres des organisations paysannes, en fait la F.N.S.E.A., qui représente les gros agrariens, et leurs suiveurs ; et eux ont eu gain de cause, avec le glyphosate qui a encore de beaux jours devant lui. À tous ces événements, les réponses sont approximatives et dictées par le sentiment le plus pressé, en sauvegardant au maximum, comme toujours, les intérêts financiers avant tout, et en s'alignant le plus souvent sur les idéologies les plus rances. Nous devons le constater encore une fois : en s'entêtant, en ne tenant compte que du bruit des sondages et du discours lénifiant qui prétend représenter « la bonne pensée », l'Exécutif ne prend pas conscience de la responsabilité qu'il porte en s'enfermant dans le déni, et qu'il est le seul responsable d'une situation qui se dégrade sur l'ensemble du pays.

Georges POIRIER

Se déplacer dans de bonnes conditions : un droit à défendre

Pour les retraité·es se déplacer dans de bonnes conditions c'est maintenir le lien social et avoir accès à des services. Si nombre d'entre nous pratiquons souvent le vélo pour nos déplacements, ce n'est pas forcément le moyen de locomotion utilisé pour tous les trajets. Si nous voulons laisser la voiture au garage et ainsi participer à la lutte contre le changement climatique, restent la marche à pied et les transports collectifs.

Mais être piéton, activité physique bénéfique, n'est pas de tout repos car il faut partager l'espace avec des utilisateurs de trottinettes et bicyclettes qui ne sont pas toujours respectueux des marcheurs. Si l'article du Progrès du 17 septembre 2023 concernant ce problème ciblait surtout la ville de Lyon, il est transposable à bien des communes.

Et pour des distances plus importantes, restent les transports en commun, à condition de pouvoir en bénéficier de façon satisfaisante : fréquence, temps d'attente limité en cas de correspondance, et proximité. Rejoindre les centres-villes est plus difficile à mesure qu'on s'en éloigne. Tout le territoire de la métropole de Lyon ne bénéficie pas d'un maillage facilitant les déplacements. Si des projets (tram T9 et T10, tramway express de l'Ouest lyonnais, BHNS, ligne de l'Est lyonnais...) tentent de pallier certains manques, bien des communes moyennes, notamment dans les deuxième et troisième couronnes, restent mal desservies.

Le train serait une bonne alternative mais l'exemple de la ligne Mâcon-Lyon montre que l'offre reste imparfaite : trains bondés à certaines heures, retards, places de parking en nombre insuffisant près des gares (exemple de Belleville). Ces vicissitudes ont été dénoncées dans Le Patriote Beaujolais en janvier 2023.

Les communautés de communes peuvent offrir des solutions pour les mobilités sociales mais comment faire quand le trajet passe par plusieurs communautés ? Certaines d'entre elles ont des services de déplacement à la demande plus étendus, avec des arrêts divers dont ceux des transports en commun, mais limités au secteur géographique. Par exemple la CCPA (Communauté de Communes des Pays de L'Arbresle) a mis en place l'AMI (Aide à la Mobilité Individuelle) mais ne permet pas de rejoindre du hameau de Dommartin (CCPA) la proche gare de Lozanne (C.C. de Beaujolais-Pierres dorées). Ces réseaux fonctionnent souvent avec des associations et des services sociaux.

Actuellement, sur la Métropole de Lyon et quelques autres communes, il existe Optibus, réservé aux handicapés (moteurs et visuels), avec possibilité d'un accompagnant. Ce service n'est pas suffisant, d'une part géographiquement et d'autre part parce qu'il ne concerne pas les handicapés cognitifs ni les personnes âgées à mobilité réduite sans handicap particulier. Des vieux

sont handicapés et possèdent la carte Sésame pour utiliser Optibus. D'autres, sans être handicapés, peuvent avoir des difficultés à prendre seuls les transports en commun, ou sont trop éloignés d'un arrêt de bus ou d'une gare.

Malgré des tarifs sociaux ou adaptés, la plupart réservés aux abonnements, se déplacer a toujours un coût. Ne serait-ce qu'en constatant l'augmentation du ticket de bus.

Des solutions existent :

- Améliorer l'espace urbain pour un meilleur partage de l'espace entre les différents usagers et garantir la sécurité des piétons ;
- améliorer le maillage du territoire et la fréquence des transports ;
- assurer des places de parking en nombre suffisant pour permettre à tout un chacun de pouvoir rejoindre une station (métro ou tramway), ou une gare ;
- étendre le service Optibus sur tout le département et permettre son accès à d'autres usagers qui en auraient besoin ;
- faciliter l'usage des mobilités sociales par la concertation entre communautés de communes ;
- permettre aux représentants des retraités dont la FGR-FP de participer aux concertations concernant les transports ;
- le coût du déplacement doit être abordable.

Andrée ZELEZ & Patricia DROUARD

Le piège de la banalisation

Banaliser l'extrême droite et ses idées, c'est ce à quoi s'attelle une large fraction de nos médias. Cela se fait ouvertement lorsqu'il s'agit de médias détenus par de riches propriétaires privés comme CNEWS, Europe1 ou Valeurs actuelles, ou indirectement pour les

autres. Les premiers en se dotant de présentateurs et éditorialistes partisans des idées qui constituent le fonds de commerce du Rassemblement National, et autres extrêmes : xénophobie, homophobie, islamophobie, europhobie etc.

Les seconds en invitant de plus en

plus régulièrement les porte-parole du RN ou de Reconquête, sous prétexte que ce sont des partis qui ont réussi à faire élire près de 100 députés à l'Assemblée Nationale, surfant sur la détresse des Français et leur faisant croire que la baisse de leur pouvoir d'achat ou l'insé-

Le piège de la banalisation (suite)

curité serait la conséquence d'une immigration incontrôlée, et non celle d'une politique libérale débridée...

C'est ainsi que des Françaises et Français de plus en plus nombreux, déçus par les politiques menées par des majorités de droite comme de gauche, se laissent bernés par les discours des leaders de l'extrême droite.

Pourtant si on cherche à entrevoir un programme politique dans ces discours, on ne voit qu'un programme de régression sociale, un programme qui divise au lieu de rassembler, un programme de rejet de l'Europe (qui malgré ses défauts a permis de rapprocher les peuples).

À Lyon, depuis quelques années et de plus en plus souvent, des permanences de partis de gauche sont vandalisées par des militants de groupuscules d'extrême droite. À Lyon également, ces groupuscules défilent dans nos rues en criant des slogans que l'on croyait éradiqués mais qui refleurissent, comme si on avait oublié à quelles extrémités ils avaient mené dans un passé pas si éloigné.

En Allemagne aussi l'extrême droite progresse en s'appuyant sur les difficultés économiques rencontrées par les citoyens. Des millions d'Allemands ont commencé à réagir en se mobilisant massivement contre un parti, l'AfD, qui prévoit, s'il

arrivait au pouvoir, l'expulsion de nombreux citoyens d'origine étrangère et de faire de l'Allemagne un état totalitaire.

Il est temps que réagissent ceux qui veulent une autre France, une France sociale, accueillante, avec des valeurs aux antipodes de celles qui se cachent derrière les hypocrisies des extrémistes et autres xénophobes qui déversent leurs paroles dangereuses dans nos médias, paroles dangereuses pour notre démocratie sociale et humaniste.

Jean-Paul CAGNE

Les propos scandaleux d'une éphémère ministre de l'Éducation nationale prétextant un non remplacement d'enseignants pour justifier le choix du privé pour ses enfants ont ravivé le questionnement de l'opinion sur l'enseignement privé. L'école qui se dit "libre" recrute "librement" ses élèves et ses personnels. Si elle passe un contrat avec l'État, elle perçoit des financements et est contrôlée par lui. Dans la réalité, la quasi-totalité de l'enseignement privé "sous contrat" reçoit des quantités astronomiques d'argent public et ne subit pratiquement aucun contrôle...

Chacun garde en mémoire la tentative de création d'un Grand service unifié de l'Éducation Nationale par le gouvernement de l'époque et sa mise en échec en 1984 par la mobilisation massive des tenants de l'enseignement privé. À l'inverse, en 1993 le projet de modification de la loi Falloux (qui limite le financement public des investissements de l'école privée) a été mis en échec par les partisans de l'école républicaine.

Depuis ces événements, des évolutions se sont produites.

De nos jours, les motivations religieuses des familles optant pour le privé sont en très forte diminution, remplacées par des choix anti-mixité sociale : 55,4 % des familles favorisées y scolarisent leurs enfants, ce taux a doublé en 20 ans. Les élèves boursiers constituent 29,1 % de l'effectif du public contre 11,8 % dans le privé*... Aujourd'hui, les enfants des classes favorisées se regroupent massivement dans le privé, "ghetto de riches", accueillant deux fois plus d'élèves très favorisés et deux fois moins d'élèves défavorisés que le public.

Les conséquences de ce séparatisme scolaire sont désastreuses car, en plus d'être victime de la politique budgétaire d'austérité, l'enseignement public se trouve en charge d'une proportion toujours plus grande d'élèves en difficultés sociales qui nécessitent pour progresser scolairement des moyens qu'on ne lui attribue pas.

L'écart entre les deux systèmes concurrents se creuse année après

année sans qu'aucune mesure significative ne soit prise pour inverser la tendance, les ministres préférant bavarder sur les mérites comparés de l'abaya et de l'uniforme à l'école.

Les conséquences de ce séparatisme social et scolaire sur la société sont destructrices car la mixité dans l'enseignement est une condition nécessaire à l'égalité des chances et à la transmission des valeurs républicaines, piliers de la laïcité.

L'attribution de moyens publics pour financer un système éducatif ségrégationniste doit cesser ! Il est temps de remettre au premier plan la lutte pour que le principe « fonds publics pour l'école publique, fonds privés pour l'école privée » devienne une réalité.

**chiffres extraits d'un rapport de la Cour des Comptes de juin 2023.*

Mario PÉREZ

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la FGR-FP du Rhône

Vendredi 24 novembre 2023, Dardilly

1. Situation générale

Georges Poirier, secrétaire de la **FGR-FP 69**, introduit la séance par un tour d'horizon de la situation peu favorable des retraité·es : réformes, mépris du gouvernement, augmentation du nombre de retraité·es pauvres, augmentation des dépenses incompressibles, coût de la santé... Face aux lobbies, les syndicats ont du mal à se faire entendre et à obtenir des avancées.

Quelles actions à venir ?

2. Conflit Israël / Palestine

Lecture par *Évelyne Grellier* du texte de la **FGR-FP nationale**, texte datant du 31/10/2023.

Mireille Braizaz nous a fait ensuite un rappel historique ; et, alors qu'on parle de deux états depuis les années 50, rien n'est encore fait.

Un débat a suivi :

- Besoin d'être prudent avec l'utilisation du mot « *terrorisme* » ;
- Ne pas oublier les autres conflits (états d'Afrique, Ukraine...);
- Ne pas oublier la politique colonialiste d'Israël.

3. Vie de la section depuis la dernière A.G.

Andrée Zelez rappelle les grandes manifestations unitaires contre la réforme des retraites, y compris dans des villes moyennes. Tout cela pour que la réforme passe à l'aide de l'article 49.3.

Espérons que le désappointement ne fasse pas place au découragement :

- La loi *Grand âge* a été encore reportée ;
- Nombreuses manifestations du mouvement social et sociétal ;
- Pour défendre le pouvoir d'achat, rappel de la manifestation du 13 octobre et du rassemblement du 24 octobre 2023.

4. Point sur les adhésions

Jean- Pierre Colin nous donne les chiffres : **676** adhérents dont **126** adhérents directs.

Un rappel a été fait en octobre, qui a porté ses fruits ; mais il en reste encore **46 Non à jour**, un nouveau rappel sera lancé.

5. CDMCA et Groupe des 9 du Rhône

Patricia Drouard fait le point : pour mémoire, le **Conseil Départemental-Métropolitain de la**

Citoyenneté et de l'Autonomie (CDMCA) est une instance consultative chargée, dans le Département du Rhône et la Métropole de Lyon, de participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées.

Un courrier a été envoyé par la **FGR-FP 69** pour pouvoir siéger au CDMCA (personnes âgées, groupe des usagers), mais aucune réponse n'a été donnée.

Il semblerait que la demande n'ait pas été acceptée puisque les représentantes proposées n'ont pas été convoquées à la plénière du 21 décembre 2023.

Si le **Groupe des 9** fonctionne bien au niveau national, c'est plus compliqué au niveau départemental. Une rencontre avec le **Pôle des retraités** a eu lieu.

6. Débat

- Position de la **FGR-FP** sur le droit à mourir dans la dignité ?
- Position de la **FGR-FP** sur la retraite à 60 ans ?

Réponses :

Le Droit à mourir dans la dignité a été débattu au **Congrès national de Dax** en avril 2023, mais il n'a pas été trouvé de consensus.

La **FGR-FP** défend la retraite à 60 ans.

Il faut donc faire connaître la **FGR-FP** ; exemple : quand les syndicats membres envoient la carte **FGR-FP** à leurs adhérents, ils pourraient l'accompagner d'une lettre présentant la **FGR-FP**.

La baisse des adhérents directs entraînant une baisse des recettes, nous avons décidé d'envoyer un bulletin au lieu de deux mais avec un contenu plus copieux.

7. Protection Sociale, Sécurité Sociale, Protection Sociale Complémentaire

(voir article à la suite : *Andrée Zelez*)

8. Pouvoir d'achat

Jean-Paul Cagne souligne que les médias ciblent l'inflation des produits alimentaires mais la hausse touche aussi les autres postes dont les dépenses incompressibles

- L'électricité coûte et va coûter plus cher. N'oublions pas qu'EDF a dû vendre à bas prix une partie de son électricité à ses concurrents ;
- Les dépenses courantes prennent de plus en plus de place dans le budget des ménages ;

- Le montant des pensions devait être indexé sur les prix (et non plus sur les salaires), mais cela a été abandonné ;
- Certaines réformes impactent beaucoup plus les retraité·es : fin des chèques vacances, destruction des services publics (santé, numérisation...) ;
- Besoin que les retraité·es prennent en charge ces problématiques.

9. Proposition d'une candidature régionale par la C.E. départementale du Rhône

Georges Poirier rappelle que la **FGR-FP** bénéficie d'un niveau régional de représentation. Depuis quelques années, en région Rhône-Alpes, le roulement par département successif de représentants s'est trouvé à la peine...

La **FGR-FP** est en mesure de proposer un candidat : Miguel Gonzalez (SNES-FSU).

Cette proposition est approuvée par l'Assemblée générale.

Une visio-conférence régionale a été organisée le vendredi 12 janvier 2024, grâce aux expertises de Jacques Fogliarini de l'Isère, membre du Bureau National de la **FGR-FP**, et de Jean-Paul Tarel de la

Drôme : 7 départements sur les 8 étaient présents (Ain, Ardèche, Drôme, Haute-Savoie, Isère, Loire, Rhône), la Savoie était excusée. Les échanges ont mené à la validation de cette candidature.

En conséquence, Miguel Gonzalez, nouveau Délégué Régional Rhône-Alpes, s'est rendu à Paris pour sa première **Commission Exécutive Nationale** (C.E.N.) les 16 et 17 janvier 2024.

10. Débat de fin de séance

Jean-Paul Cagne signale qu'un sujet important ne doit pas être occulté : la montée des extrêmes droites, y compris en Europe. Et la France n'est pas à l'abri.

Le vote de certaines catégories d'électeurs devrait revenir à des partis plus progressistes : ouvriers, jeunes travailleurs précaires...

Comment faire ?

Patricia DROUARD

Assemblée générale Rhône-Alpes du vendredi 15 mars 2024

L'**Assemblée générale régionale Rhône-Alpes** s'est déroulée à Valence le vendredi 15 mars 2024, de 9 h 30 à 15 h 45, dans les locaux de la **F.S.U.** à la Maison des syndicats. L'organisation et l'accueil étaient assurés par nos camarades de la Drôme et de l'Ardèche. La délégation du Rhône a fait le trajet en voiture et était composée de Jean-Paul Cagne, Jean-Pierre Colin, Patricia Drouard, Andrée Zelez et Miguel Gonzalez.

Ladite A.G. a réuni 23 participants, avec 7 départements représentés sur 8, la Savoie était excusée (cette dernière organise son A.G. départementale le 4 avril prochain à La Motte-Servolex 74, et a invité le Délégué régional qui s'y rendra avec plaisir ; celui-ci assistera aussi à l'A.G. départementale de la Loire

à Saint-Étienne 42 le 11 avril). Jacques Fogliarini, de l'Isère et membre du **Bureau national**, avait organisé le lien visio et s'est connecté pendant une heure le matin ; après il rejoignait ledit bureau pour faire un point sur le mouvement **La Convergence des Services Publics**, issu du rassemblement de Lure, mouvement auquel la **FGR-FP** a adhéré pour intégrer le Conseil d'administration.



Miguel Gonzalez

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de Printemps se tiendra au Lycée Rabelais à Dardilly.

Le Mardi 7 Mai 2024 à partir de 9 heures.

L'Assemblée sera suivie d'un repas confectionné et servi par les élèves du Lycée.

Le prix du repas est fixé à 30€ (repas, boissons et café d'accueil).

Celles et ceux qui souhaitent participer au repas voudront bien s'inscrire auprès de Jean-Paul Cagne (49B rue Pierre Brunier 69300 Caluire) **avant le 26 Avril Prochain** accompagné du chèque pour le repas.

Nom : Prénom :

J'assisterai ou (nous assisterons) à l'assemblée générale le mardi 7 mai.

Je ou (nous participerons) au repas prévu. Ci-joint le chèque de € au nom de la FGR FP

ATTENTION : Le Lycée Rabelais souhaite connaître suffisamment tôt le nombre de convives

Doublement des franchises médicales

Dans un contexte déjà inquiétant de dégradation du pouvoir d'achat – des retraités notamment – qui n'a cessé d'être dénoncée, cette mesure est particulièrement malvenue, aussi injuste qu'inopportune.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2024 le prévoyait. Le gouvernement fait de la régulation budgétaire sur un chantier aussi prioritaire que celui de la santé en réalisant une économie dont une partie, et non des moindres 1,3 Md€, consiste en déremboursements de soins ou de médicaments et doublement des franchises médicales. Les assurés sociaux en font les frais alors qu'ils ne sont pas prescripteurs ! Cette situation est proprement scandaleuse.

Et le Président de la République, dans sa dernière conférence de presse, a avalisé !

Ainsi les franchises médicales passeront de 0,50 à 1 € sur chaque boîte de médicaments. De plus le plafonnement à 50 € par an de la franchise ne subsistera que pour les assurés sociaux en affection longue durée (ALD). Cela signifie aussi la suppression de la garantie selon laquelle le montant annuel de la participation forfaitaire (pour les consultations médicales) ne peut dépasser 100 € par an.

Ce déplafonnement des franchises médicales va évidemment renchérir le reste à charge pour les assurés sociaux.

Les retraités doivent faire face à des dépenses de santé qui augmentent inévitablement avec l'âge et elles sont incompressibles. Ce poste de dépenses occupe une place de plus en plus importante dans les budgets des ménages de retraités, ce qui pose d'ailleurs un vrai problème d'accès aux soins pour nombre d'entre eux, sachant que le taux de précarité augmente avec l'âge, notamment pour les retraités aux revenus les plus modestes. Le risque de renoncement aux soins est réel. Pourtant le droit à la santé est une garantie fondamentale qu'il faut absolument préserver et la politique conduite en la matière par le gouvernement ne peut que susciter notre indignation.

Bernard RIBET

Trésorerie

Section départementale :

Dpt n° :

CHARGES

MONTANT

PRODUITS

MONTANT

1 Reversement sur cotisations

C1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	3 900,89
C2	COTISATION FONDS D'AIDE AUX SECTIONS	
C3	PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA RÉGION	

2 Dépenses de fonctionnement

C4	RECRUTEMENT ADHÉRENTS ET COMMUNICATION	272,01
C5	ÉDITION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	678,64
C6	DIFFUSION BULLETIN DÉPARTEMENTAL	846,87
C7	FRAIS DE FONCTIONNEMENT (affr., fournitures, pt matériel)	56,19
C8	FRAIS DÉPLACEMENTS ET MISSION (titre dpt ou région)	
C9	FRAIS ACTIONS DE FORMATION (STAGES)	
C10	FRAIS CONGRÈS NATIONAL	1 871,14
C11	ASSURANCE MAIF	
C12	LOCATION LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	177,00
C13	RBST FRAIS DÉPLACEMENTS (CE Bureau) =P13	
C14	FRAIS POUR ACTIONS (banderoles, chasubles, tracts...)	
C15	AUTRES CHARGES – MOUVEMENTS INTERNES	41,80
C16	DÉPENSES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	1 398,50

3 Dépenses des Sous-Sections

C17	SOUS-SECTIONS DÉPENSES	
-----	------------------------	--

TOTAL DES CHARGES 9 243,04

1 Cotisations

P1	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	6 211,30
P2	COTISATIONS ADHÉRENTS SYNDIQUÉS	1 897,12
P3	CONTRIBUTIONS DES DPTS AUX FRAIS DE LA RÉGION	
P4	ABONNEMENTS REVUE	

2 Autres recettes de fonctionnement

P5	INTERETS LIVRET EPARGNE	
P6	PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PLACEMENTS	
P9	ACTIONS FORMATION (RBST FRAIS STAGES)	
P10	CONGRÈS NATIONAL (RBST FRAIS DEPLAC.)	869,22

P13	DONS FRAIS DES MILITANTS = C13	
P14	REMBOURSEMENTS FRAIS ACTIONS	
P15	AUTRES PRODUITS – MOUVEMENTS INTERNES	41,80
P16	RECETTES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	1 321,00

3 Recettes des Sous-sections

P17	SOUS-SECTIONS RECETTES	
-----	------------------------	--

TOTAL DES PRODUITS 10 340,44

RÉSULTAT 2023 1 097,40 €

AVOIRS AU 31/12/2023 18 072,01 €

Jean-Paul CAGNE
TRÉSORIER F.G.R.
49 B, rue Pierre Brunier
69300 CALUIRE



Résultats 2023

Résultats apparaissant sur tableau ci-dessus	1097,40
Plus cotisations 2023 encaissées en 2022	+1957,82
Moins cotisations 2024 encaissées en 2023	- 2596,42
Résultats réels 2023	458,80

En fin d'année, la section comptait **686 adhérents**
La Commission de contrôle des comptes s'est réunie le 20 janvier 2023. Elle a constaté l'exactitude des pièces fournies en recettes comme en dépenses.

COTISATIONS 2024

Les adhérents directs qui ne l'on pas encore fait sont invités à envoyer leur cotisation au trésorier (Jean-Paul Cagne, 49B rue Pierre Brunier, 69300 Caluire)

Vous pouvez également renforcer notre section en proposant une adhésion à des retraités des trois fonctions publiques non syndiqués.

Choisissez votre cotisation dans le barème.

Montant mensuel de la pension	Adhésion pour 12 mois
Jusqu'à 1000 €	19,40 €
De 1001 à 1270 €	27,10 €
De 1271 à 1390 €	32,20 €
De 1391 à 1610 €	40,50 €
De 1611 à 1840 €	45,00 €
De 1841 à 2080 €	53,00 €
De 2081 à 2880 €	59,80 €
Au-delà de 2880 €	70,10 €

Bulletin d'adhésion

M. ou Mme :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Administration d'origine :

Année de naissance :

Date :

Signature :

La protection sociale

La Sécurité Sociale créée en 1945 repose sur le principe : « *Cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins* », avec un **salaires net** pour vivre chaque mois, un **salaires brut** avec cotisations, pour toute la vie (enfants, chômage, accidents du travail, retraite, maladie...).

La S.S. n'appartient plus aux salarié·es :

- En 1945, 45 % des actifs étaient salariés et affiliés à la S.S. (55 % indépendants, artisans...); la gestion de la S.S. était paritaire ;
- Actuellement environ 90 % des actifs sont salariés et affiliés à la S.S. ;
- Avec la **Loi de Financement de la Sécurité Sociale**, la gestion, qui n'est plus paritaire, n'est même plus votée par le Parlement, ni par Bercy, mais imposée par le **49.3**.

La **FGR-FP** demande le retour à la gestion de la S.S. par les représentants syndicaux des salarié·es.

Budget et dette :

- Budget de l'État : **500 Md€**, 78 % de dette essentiellement par manque de recettes ;
- Budget de la S.S. : **850 Md€** (dont 350 pour les retraites et 500 pour la Protection sociale), avec 1 % de la dette qui n'existerait pas si les cotisations n'étaient pas bloquées depuis 30 ans et si des employeurs n'en étaient pas exonérés ;
- Le budget de la S.S. est séparé, contrairement à l'impôt, pré-affecté aux dépenses de la S.S. et ne pouvant servir à autre chose.

On arrive peu à peu à une fusion des budgets de l'État et de la S.S.

La **Loi de Financement de la Sécurité Sociale** (LFSS) devient un budget de l'État et non plus un budget séparé. La S.S. est à vendre à la découpe : c'est un réel hold-up sur les cotisations sociales !

Emmanuel Macron dans son livre Révolution en 2016 veut supprimer les cotisations sociales. Or les cotisations sociales ne sont ni un impôt, ni une épargne, c'est une caisse séparée, sur le principe de la redistribution dans une société socialisée et mutualisée. Fusionner les budgets de l'État et de la S.S. conduit à un mélange plus facile à piller !

Protection sociale complémentaire (PSC) :

- Le budget de la PSC est d'environ 70 % de l'ensemble de la Protection sociale, il reste 30 % à la S.S. ;
- Découpe des mutuelles, assurances complémentaires, prévoyance ;
- Individualisation et destruction du collectif.

Il y a ainsi une réelle extorsion de la S.S. : privatisation, casse du Droit du travail, exonérations ; **Cash Investigation** révèle les stratégies du patronat pour ne pas reconnaître certaines maladies professionnelles :

- 400 mutuelles ne le font plus ;
- frais de fonctionnement de 25 % (S.S. 5 %), dus à la publicité, et aux salaires faramineux des membres des Conseils d'Administration ;
- peu de contrôle par des inspecteurs en nombre insuffisant ;
- logique du profit maximum, pénurie de médicaments, lobby des Big Pharma.

La Protection Sociale Complémentaire (sujet ô combien d'actualité, mais dont la mise en place a été reportée au 1er juillet 2025) **entraîne** :

- Un éloignement de l'objectif S.S. à 100 % des soins prescrits ;
- Un doublement des cotisations des retraités : S.S. pour assurance maladie obligatoire, PSC avec options individualisées, privatisation de la protection sociale ;
- Le volet Prévoyance « oublié » ;
- Des profits, au nom de la rentabilité, concurrence, individualisme, privatisation, marchandisation ;
- Restes à charge qui augmentent...

Aujourd'hui, nous vivons donc le basculement de la Protection sociale vers des complémentaires très inégalitaires, et le développement du privé dans le système de santé. Les retraité·es seront particulièrement touché·es par la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire.

Andrée ZELEZ

